

MAZAL TOV

Mazal Tov aux heureux parents Eva & Avi Grischkan pour la naissance de leur fils. Nous leur souhaitons un grand Mazal Tov et beaucoup de bonheur !

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Charles Azeroual, Lea Benezra, Caroline Petel, Ninette Amar, Lianna Bendayan, Fanny Sibony Benjohar, Moshe Topas, Liam Shemtov Abecassis, Sophie Wugalter, Keren Cohen, Yvonne Bensimon, Ariella Israel, Eric Alloul, Nathan Elbaz, Kayla Dery, Michaela Hanna Abitbol, Michael Benarroch, Mikaela Rivka Azoulay

REMERCIEMENTS

Merci à tous ceux qui participent aux prières quotidiennes, malgré le froid, afin d'assurer un Minyan !

NAHALA / YAHRZEIT

Luna bat Solica zl, soeur d'Anita Elkaim
 Fiby bat Rachel zl, mère d'Aime Bensoussan
 Mimoun Elbaz ben Yamna zl, père de Dan Elbaz
 Hamssa bat Ema zl, mère de Gilles Boubli
 Thalia Sarah bat Mazal zl, nièce de Robert Ruah

HAFRASHAT CHALLAH (CHALLAH MAKING)

GRATUIT TOUS LES MERCREDIS 19h00-20h30
 FREE EVERY WEDNESDAY 7:00 pm - 8:30 pm

Shoshana Levy
 514-624-0034
 info@orshalomddo.com

COMMUNAUTÉ OR SHALOM
 96, rue Fredmir, Dollard Des Ormeaux (Québec) H9A 2R3

Bulletin OR SHALOM

18 janvier 2020 / 21 Tevet 5780

SHABBAT SHALOM !

HORAIRE DES OFFICES SHABBAT

Allumage des bougies: 16h21
 Minha/Kabalat Shabbat: 16h20
 Chaharit: 8h15
 Minha/Seouda Shlishit/Arvit: 16h00
 Sortie du Shabbat: 17h29

JOURS DE LA SEMAINE

Dimanche : 8h / 16h00
 Lundi / Jeudi : 6h / 8h / 19h00
 Mardi / Merc. : 6h15 / 8h / 19h00
 Vendredi: 6h15 / 8h
MINHA
 Lundi / jeudi : 12h30
 (Chez Paradise)

KIDDOUSH

Le kiddoush est offert par
 Eva & Avi Grischkan
En l'honneur de la Brit Mila de leur fils

Anita & David Elkaim
À la mémoire de Luna bat Solica zl
 Ninette Elbaz
À la mémoire de Mimoun Elbaz ben Yamna zl

SEOUDA SHLISHIT

Des contributions à la séouda shlishit sont offertes par
 Rachel & Dan Elbaz
À la mémoire de Mimoun Elbaz ben Yamna zl

Miriam & Robert Ruah
À la mémoire de Thalia Sarah bat Mazal zl

SHEMOT



CERTAINS POINTS SAILLANTS

« Pharaon donna l'ordre suivant à tout son peuple: "Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve et toute fille laissez-la vivre." Or, il y avait un homme de la famille de Lévi, qui avait épousé une fille de Lévi. Cette femme conçut et enfanta un fils. (...) Ne pouvant le cacher plus longtemps, elle lui prépara un berceau de jonc qu'elle enduisit de bitume et de poix, elle y plaça l'enfant et le déposa dans les roseaux sur la rive du fleuve. (...) Or, la fille de Pharaon descendit, pour se baigner, vers le fleuve, ses compagnes la suivant sur la rive. Elle aperçut le berceau parmi les roseaux et envoya sa servante qui alla le prendre. Elle l'ouvrit, elle y vit l'enfant : c'était un garçon vagissant. »

Livre brun – p. 121 | English Artscroll – p. 292 | Artscroll français – p. 312

ASSURANCES MALADIES GRAVES ASSURANCE-VIE

Protégez l'avenir de votre famille. Je peux vous aider.

Discutons de vos options

Assurance-vie et santé • Assurances maladies graves
 Assurance-invalidité • Assurance soins de longue durée
 Assurance prêt hypothécaire • REER/FERR • REEE
 Fonds communs de placement



Meyer Elbaz
 514 651-5701
 meyer.elbaz@sunlife.com
 www.sunlife.ca/meyer.elbaz

Conseiller en sécurité financière. Distribution Financière Sun Life (Canada) inc. 1, cabinet de services financiers. Représentant en épargne collective. Placements Financière Sun Life (Canada) inc. 1, cabinet de courtage en épargne collective. Filiales de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie - La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie 2019.



www.orshalomddo.com | www.facebook.com/OrShalomDDO
 514.624.0034 | 96, rue Fredmir, D.D.O. (Qc) | info@orshalomddo.com



UN MOT SUR LA PARACHAT

Chémot - Bitya la rebelle

Bitya, la fille de Pharaon est l'une des figures héroïques qui apparaît brièvement dans la Parachat Chémot. La Torah n'en parle qu'au moment où elle fit sortir Moché du Nil. On nous décrit alors comment elle lui permit de se faire nourrir par sa propre mère, Yokhéved. Ensuite, elle le ramena au palais et le fit devenir un honorable prince. 'Hazzal nous ajoutent quelques détails à propos de Bitya, qui pourront nous aider à mieux apprécier sa grandeur.

La Torah nous informe qu'elle alla au fleuve pour se laver. La Guémara dans Sota nous raconte qu'il ne s'agissait pas d'un bain habituel ; elle alla se tremper dans le Nil pour se purifier des idoles de son père. Rachi explique qu'elle se convertissait alors au judaïsme. Étant donné les circonstances, cette initiative semble être une preuve de grave rébellion contre les valeurs et les attitudes du peuple égyptien en général et de Pharaon (son père !) en particulier. Qui plus est, le peuple juif était alors dans une situation des plus déplorables de son histoire. Embourbé dans un cet esclavage cruel et interminable, on a du mal à imaginer que des Égyptiens aient souhaité rejoindre un peuple aussi malheureux. Et l'on parle de la fille de l'homme le plus puissant de la nation la plus puissante du monde !

La Guémara évoque ensuite le moment où Moché apparut sur le fleuve. Quand Bitya le vit, elle voulut le sauver. Réalisant qu'il s'agissait d'un enfant juif, ses servantes tentèrent de l'en dissuader, arguant qu'elle ne pouvait contrevenir au décret de son propre père, elle devait se montrer loyale. Bitya resta sourde à leurs instances et se donna grand peine à sauver le bébé. Cela prouve du sens moral de la princesse, même quand il contredisait l'impératif « moral » d'obéir à son père.

Dans Divré Hayamim, on nous précise que Bitya se maria avec un homme nommé Méred. Le Midrach précise qu'il s'agit de Calev ben Yéfouné, l'un des deux Méraglim qui résistèrent aux arguments des dix autres explorateurs qui médirent de la terre d'Israël. Pourquoi est-il appelé Méred – nom qui connote la rétivité ? C'est parce qu'« il se rebella contre les

explorateurs et qu'elle se rebella contre son père. Que la rebelle se marie avec le rebelle ! » Nous voyons donc l'accent mis par nos Sages sur la nature contestataire de Bitya, nature utilisée de manière vertueuse, comme l'illustre Calev. Elle incarne donc la capacité d'aller contre les croyances et les comportements de la société dans laquelle elle grandit. Elle émula par là le premier Juif, Avraham Avinou, qui rejeta les valeurs de son environnement pour suivre le droit chemin. D'autant plus qu'Avraham désobéit également à son père Térah, gérant d'un magasin d'idoles.

Le respect des parents est un concept fondamental dans la Torah, mais il n'oblige en aucune façon de suivre leur voie, si celle-ci va à l'encontre de la volonté divine. La Halakha tranche d'ailleurs qu'un enfant doit exaucer la requête de ses parents, sauf s'ils lui demandent de faire quelque chose de contraire à la Torah. Avraham eut donc raison de repousser les valeurs de son père et d'exposer leur sophisme, car telle était la volonté de D.ieu.

Bitya réalisa, elle aussi, que la volonté de son père n'était pas à respecter ; elle devait sauver l'enfant juif. Et le rejet du système de valeur prôné par son père ne se limita pas à cet acte-là. Son mariage avec Calev montre qu'elle s'était convertie au Judaïsme. Le Midrach nous raconte comment Hachem considérait Bitya : « Le Saint Béni soit-Il dit à Bitya : "Moché n'est pas ton fils, pourtant tu l'as appelé ton fils. Toi aussi, tu n'es pas Ma fille, mais Je t'appellerai Ma fille." Comme il est écrit : "Voici les fils de Bitya" [qui signifie] Fille de D.ieu. »

Bitya nous enseigne une leçon fondamentale. La Torah met l'accent sur l'importance d'honorer et d'obéir à ses parents, mais uniquement dans les limites de la Halakha. Si leur mode de vie ou leur requête s'en écarte, l'enfant est tenu de respecter la Torah. Cet enseignement est particulièrement pertinent pour les personnes issues de familles non pratiquantes, qui sont confrontées à la difficulté de l'opposition de leur famille au mode de vie de la Torah. En réalité, le respect des parents ne signifie pas prendre les décisions qu'ils souhaiteraient que leur enfant prenne, mais il faut plutôt rechercher la vérité indépendamment de l'éducation reçue. Puisse-tous nous mériter d'émuler Bitya dans notre quête de la vérité.

Rav Yehonathan GEFEN

A WORD ON THE PARASHA

We all have the potential to be great

In Parashat Shemot, we have one of the most significant birth announcements ever: Vayeilech Ish Mibeit Levi Vayikach Et Bat Levi Vatahar Haishah Vateiled Ben, 'a man from the tribe of Levi went and he married a woman from the tribe of Levi and she conceived and she gave birth to a son'.

Now we actually do know the names of the father, the mother and the child. Amram and Yocheved were blessed with a baby boy, Moshe. And this is Sefer Shemot, the Book of Names, so why in this very significant announcement is there a total absence of names?

I once heard Rabbi Shlomo Riskin give a lovely explanation as to the background to the names Amram and Yocheved. Amram was born at a time of deep persecution, a time when our oppressors treated us as if we were subhuman, people to kick about. And yet, his parents wanted him always to know that he was a part of an Am Ram, 'an elevated people', regardless of how people would treat us, we should always be a nation of dignity. What an amazing name.

Yocheved, 'God of honour'. She was born at a time when people were questioning the existence of God and if they accepted the existence, then why was God allowing so many evil things to happen? Her parents wanted her to know, Yocheved, God is a God of honour and He will keep his promise to deliver His people. So with such amazing names, why were they omitted?

I would like to suggest the following answer. The Torah wants us to know that whoever you are, you can be a truly outstanding person. Forget about Yichus, famous parents and grandparents and wonderful lineage that everybody talks about - that's not important. Any regular man and woman can produce a regular child and if you as a child, and then later on as an adult, use all of the God given talent that you have, if you reach your own personal and wonderful potential, then you can become the Moses of your generation.

By Chief Rabbi Ephraim Mirvis

HALAKHA DE LA SEMAINE

L'origine dans la Torah des 39 travaux interdits le Shabbat

« *N'effectue aucun travail* », c'est ainsi que la Torah nous énonce les commandements divins au sujet du Shabbat. Mais elle n'explique pas quels sont les travaux permis et quels sont ceux qui sont interdits le Shabbat ; en vérité, cela nous est suggéré dans la section Vayakel (Chémot 35, 1). Il y est écrit : « Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit : « Voici les choses que Hachem a ordonné d'observer. Pendant six jours on travaillera mais au septième vous aurez une solennité sainte, n chômage absolu en l'honneur de Hachem ... » (Chémot 35, 1).

Tout de suite après, il est ordonné au peuple d'Israël de construire le Temple. Ce rapprochement que fait la Torah entre l'interdiction de travailler le Shabbat et les travaux accomplis pendant l'édification du Tabernacle nous enseigne que ce sont ces travaux-là qui nous sont défendus de faire le Shabbat.

